



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n° 49/2026
du Conseil communautaire
Séance du 7 avril 2026

Date d'envoi de la convocation : 7 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 77

Nombre de conseillers présents : 73

Nombre de conseillers absents : 4

Nombre de votants : 77

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis au forum de Laudun-L'Ardoise, sous la présidence du doyen de séance M. Jakie BOUGAULT,

Présents : ANGELOZ Luc, AUBANEL Guy, AUGUSTIN Philippe, BAGUR Marie-Laure, BARRIEU VIGNAL Sylvie, BASCLE Charles, BAYART Sébastien, BERTRAND Pascale, BETTON Thomas, BIALLET David, BODI Trinité, BORDES Pascale, BOUGAULT Jakie, BROCHE Jérôme, CALLEJON Gaetan, CARMINATI Jérôme, CASTOR Raphael, CHAPELET Jean-Yves, CHENIVESSE Hélène, CLEMENTE Cédric, CORBA Sébastien, COSTA Ludivine, CREYSSON Yves, DAHMANI Naima, DANIEL Georges, DAUDE Denis, DEY Christine, DUCROS Bernard, EISELE Michel, ESQUER Olivier, EUTEDJIAN Claudine, FRENEIX Marie-Laure, GANDON Arnaud, GAYTE Jocelyne, GIANNOTTI Jean-Marc, GIOLBAS Elisabeth, GOURRET Patrice, HAGEAUX Audrey, HERBE Véronique, JACKEL Jérôme, JOUVE Olivier, LACOUSSE Nathalie, LEFRANC Sarah, LIANES Pedro, LORIC Karima, MAHLER Fred, MARCELLIN stephane, MARQUES Léopoldina, MERCIER Julie, MISSOUR Gérald, MORELLI Jean-Louis, MOSSAND Guillaume, MUCCIO Christine, NADAL Laurent, PALISSE Patrick, PETITJEAN Elian, PEYRIERE Pascal, PHILIP Claude, PISSAS Alexandre, PRAT Patrice, RANDRIANASOLONANDRASANA Vérah, RIEU José, ROBELET Olivier, ROCA Benjamin, ROCHE Jean, ROUX Olivier, SABATON Marjorie, SALAU Claude, SEGAL Valère, SERRE Christophe, TEDESCHI Marie-Laure, TRICHOT Benoit, VANDEMEULEBROUCKE Brigitte

Absents/Procurations : BERGONZI Margaux (procuration à Thomas BETTON), BOUIS Caroline (procuration à Guillaume MOSSAND), DI-ROLLO Ludovic (procuration à Christophe SERRE), PARADIS Gislaine (procuration à David BIALLET)

Secrétaire de Séance : Thomas BETTON

OBJET : Installation du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

Vu l'arrêté préfectoral n°DCLC-SCFI-BFLI-2025, en date du 20 octobre 2025, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-1 et L. 5211-2,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide

- **De prendre acte** de l'installation du nouvel organe délibérant de la Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien et de ses membres :

Commune	NOM	PRENOM
AIGUEZE	BASCLE	Charles
BAGNOLS-SUR-CEZE	BORDES	Pascale
BAGNOLS-SUR-CEZE	BETTON	Thomas
BAGNOLS-SUR-CEZE	DEY	Christine
BAGNOLS-SUR-CEZE	DAUDE	Denis
BAGNOLS-SUR-CEZE	HAGEAUX	Audrey
BAGNOLS-SUR-CEZE	LIANES	Pédro
BAGNOLS-SUR-CEZE	MARQUES	Léopoldina
BAGNOLS-SUR-CEZE	CALLEJON	Gaétan
BAGNOLS-SUR-CEZE	BERGONZI	Margaux
BAGNOLS-SUR-CEZE	MORELLI	Jean-Louis
BAGNOLS-SUR-CEZE	BODI	Trinité
BAGNOLS-SUR-CEZE	ROUX	Olivier
BAGNOLS-SUR-CEZE	COSTA	Ludivine
BAGNOLS-SUR-CEZE	CHAPELET	Jean-Yves

Délais de recours : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

BAGNOLS-SUR-CEZE	MUCCIO	Christine
BAGNOLS-SUR-CEZE	JACKEL	Jérôme
BAGNOLS-SUR-CEZE	DAHMANI	Naima
CARSAN	VANDEMEULEBROUCKE	Brigitte
CAVILLARGUES	NADAL	Laurent
CHUSCLAN	PEYRIERE	Pascal
CODOLET	BAYART	Sébastien
CONNAUX	CREYSSON	Yves
CORNILLON	CASTOR	Raphael
GAUJAC	EISELE	Michel
GOUDARGUES	MAHLER	Fred
ISSIRAC	RIEU	José
LA ROQUE SUR CEZE	TEDESCHI	Marie-Laure
LAUDUN-L'ARDOISE	DI-ROLLO	Ludovic
LAUDUN-L'ARDOISE	PARADIS	Gislaine
LAUDUN-L'ARDOISE	BIALLET	David
LAUDUN-L'ARDOISE	BOUIS	Caroline
LAUDUN-L'ARDOISE	MOSSAND	Guillaume
LAUDUN-L'ARDOISE	PRAT	Patrice
LAVAL SAINT-ROMAN	GANDON	Arnaud
LE GARN	MERCIER	Julie
LE PIN	PALISSE	Patrick
LIRAC	CLEMENTE	Cédric
MONTCLUS	TRICHOT	Benoit
MONTFAUCON	ROBELET	Olivier

ORSAN	DUCROS	Benjamin
PONT-SAINT-ESPRIT	SEGAL	Valère
PONT-SAINT-ESPRIT	RANDRIANASOLONANDRASANA	Vérah
PONT-SAINT-ESPRIT	CARMINATI	Jérôme
PONT-SAINT-ESPRIT	EUTEDJIAN	Claudine
PONT-SAINT-ESPRIT	GOURRET	Patrice
PONT-SAINT-ESPRIT	BAGUR	Marie-Laure
PONT-SAINT-ESPRIT	AUGUSTIN	Philippe
PONT-SAINT-ESPRIT	FRENEIX	Marie-Laure
PONT-SAINT-ESPRIT	ESQUER	Olivier
PONT-SAINT-ESPRIT	LORIC	Karima
SABRAN	GAYTE	Jocelyne
SAINT-ALEXANDRE	ROCA	Benjamin
SAINT-ANDRE DE ROQUEPERTUIS	BOUGAULT	Jakie
SAINT-ANDRE D'OLERARGUE	LACOUSSE	Nathalie
SAINT-CHRISTOL DE RODIERES	GIANNOTTI	Jean-Marc
SAINT-ETIENNE DES SORTS	MARCELLIN	Stéphane
SAINT-GENIES DE COMOLAS	JOUVE	Olivier
SAINT-GERVAIS	LEFRANC	Sarah
SAINT-JULIEN DE PEYROLAS	SALAU	Claude
SAINT-LAURENT DE CARNOLS	AUBANEL	Guy
SAINT-LAURENT DES ARBRES	BARRIEU VIGNAL	Sylvie
SAINT-LAURENT DES ARBRES	ANGELOZ	Luc
SAINT-MARCEL DE CAREIRET	GIOLBAS	Elisabeth
SAINT-MICHEL D'EUZET	PETITJEAN	Elian

Délais de recours : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

SAINT-NAZAIRE	MISSOUR	Gérard
SAINT-PAUL LES FONTS	SABATON	Marjorie
SAINT-PAULET DE CAISSON	SERRE	Christophe
SAINT-PONS LA CALM	ROCHE	Jean
SAINT-VICTOR LA COSTE	HERBE	Véronique
SAINT-VICTOR LA COSTE	DANIEL	Georges
SALAZAC	CHENIVESSE	Hélène
TAVEL	PHILIP	Claude
TAVEL	BERTRAND	Pascale
TRESQUES	PISSAS	Alexandre
VENEJAN	BROCHE	Jérôme
VERFEUIL	CORBA	Sébastien

Fait et délibéré à Laudun-L'Ardoise le 7 avril 2026.

Le Président
Christophe SERRE

Le secrétaire de séance
Thomas BETTON

